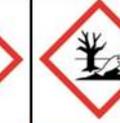


Incompatibilité de stockage des produits chimiques

Certains produits peuvent réagir les uns avec les autres, provoquant parfois des explosions, des incendies, des émissions de gaz dangereux... Ces produits incompatibles doivent être séparés physiquement (art. R4412-18 du Code du Travail).

									
	?								
									
				?					
			?		?				
				?	?	?	?	?	?
					?				
					?				
					?				
					?				



Peuvent être stockés ensemble

Ne doivent pas être stockés ensemble

N'a pas été déterminé